

Rencontre orientation sur la fourniture de supports de communication et la couverture médiatique du 5ème RGPH.

Ouagadougou, le 24 janvier 2019

Synthèse des questions-Réponses

Questions	Réponses
<p>-Est-il possible de soumissionner aux différents lots par groupement (Co-entreprise)?</p> <p>- Le groupement peut-il être mixte ?</p> <p>-A qui incombe le remplissage des formulaires dans le cas d'un groupement (chef de file ou tous)?</p> <p>-Y a-t-il un formulaire spécifique pour le groupement ?</p> <p>-Dans le cadre du regroupement est ce qu'il est exigé qu'un contrat soit signé entre les membres ?</p>	<p>- Oui, les groupements sont effectivement admis. Cela ressort dans le dossier d'appel. Un formulaire doit être rempli et soumis à cet effet.</p> <p>-Oui, on peut avoir des groupements mixtes</p> <p>- Dans le groupement, toutes les entités sont concernées pour le remplissage des formulaires C & D et la fourniture des pièces administratives. Le formulaire de confirmation (A) le formulaire de soumission(B) et le formulaire de la co-entreprise (F) sont remplis par le chef de file.</p> <p>-Oui, il existe un formulaire spécifique pour le groupement à remplir (le Formulaire F)</p> <p>-Dans le présent appel d'offres, l'appréciation porte sur le formulaire de la coentreprise qu'il faut remplir.</p>
<p>Qui supporte le coût lié au transport des médias dans le cadre des rencontres régionales?</p> <p>-Qui désigne les médias qui doivent couvrir les rencontres régionales ?</p> <p>-Comment assurer la couverture médiatique dans les zones d'insécurité?</p>	<p>-Les couvertures médiatiques sont entièrement à la charge de l'agence. La couverture régionale devrait ressortir des vos offres. Cette stratégie fera l'objet d'une analyse approfondie lors du dépouillement.</p> <p>-La liste est consignée dans les TDR. Cependant, une meilleure proposition de la part des agences est la bienvenue.</p> <p>-Le RGPH porte sur l'ensemble du territoire. Les dispositions nécessaires sont prises au niveau national</p>
<p>Il manque la précision sur les dimensions des banderoles ?</p> <p>-La durée des affichages sur des panneaux n'est pas indiquée?</p>	<p>Les détails sont précisés dans les TDR (4mx2m).</p> <p>-Le président a indiqué que cette précision sera communiquée après la rencontre via le site ungm.org et par mail à tous les participants.</p> <p>A l'issue de la rencontre et après échanges entre les organisateurs, cette durée d'affichage a été fixée à 60 jours.</p>
<p>Est-ce que le budget peut être communiqué ?</p>	<p>-Les tranches de budget par lot sont indiquées dans les TDR.</p>

<p>Pouvez-vous apporter des précisions sur les radios locales ?</p> <p>-Il manque les spécifications techniques des panneaux du BCR ?</p>	<p>Il est difficile de citer toutes les radios locales. Il appartiendra aux soumissionnaires de faire des propositions suivant leur stratégie de communication.</p> <p>- Le président a indiqué que cette précision sera communiquée après la rencontre via le site ungm.org et par mail à tous les participants.</p> <p>A l'issue de la rencontre et après échanges entre les organisateurs, il a été retenu, 4mx3m soit 12 m² par panneau</p>
<p>Suggestion : la transparence est à féliciter. Mais pour ces genres de travail, il faut donner un mois franc aux agences.</p>	<p>Le délai de 1 mois est déjà respecté. En effet, l'avis a été publié le 14 janvier sur le site ungm.org et la clôture est prévue pour le 14 février 2019.</p>
<p>Est-ce que toutes les pièces administratives sont à joindre au dossier lors du dépôt le 14 février 2019 à 13h00 ?</p>	<p>Toutes les pièces attendues sont consignées dans l'avis. Il est recommandé que les agences s'y conforment en transmettant dans les délais.</p> <p>Ne pas transmettre un document dans les délais peut être source de rejet d'un dossier.</p>
<p>Vu la taille des documents, les difficultés de connexion pourraient exister. Est-il possible de transmettre sur clé USB ?</p>	<p>La soumission par voie électronique a été retenue pour cet appel d'offres.</p> <p>Toutes les soumissions doivent se faire en ligne sur une boîte sécurisée qui a été communiquée dans l'avis. Il faut éviter de transmettre les offres à la dernière minute. L'offre peut être transmise en plusieurs mails (voir Instruction aux soumissionnaires)</p>
<p>Le formulaire de confirmation doit être transmis à quel moment ?</p>	<p>De préférence une semaine avant la clôture des offres. Toutefois, ils peuvent être reçus jusqu'à la clôture.</p>
<p>Le délai de paiement ?</p>	<p>C'est une clause contractuelle qui se discute lors de l'établissement du contrat. Toutefois, le délai de l'UNFPA est de 30 jours.</p>